

Conseil Scientifique Territorial de Poitiers		
Catégorie : Inventaire		Source de la saisine : État
Date de Dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 23/03/2021	
Décision n° 2021-08		
Date de validation officielle : 23/03/2021	Objet : AVIS Validation des ZNIEFF de Poitou-Charentes	

Contexte de la demande

17 ZNIEFF sont présentées en séance.

Le SSI présente succinctement chaque ZNIEFF.

Les rapporteurs présentent leurs ZNIEFF, en soumettant à la discussion du CST-P les ZNIEFF « à problèmes ».

Dpt	N°	Nom	Type	C/A/S	Surf. (ha)	Groupe d'intérêt
16	540003070	Landes de Touverac	1	A	433	Bota et Faune
16	540003074	Pelouses de Rochecorail	1	A	21	Bota et Faune
16	540003204	Bois de Vieille Morte	1	A	6	Bota et Faune
16	540004564	Vallée de la Renaudie	1	A	206	Bota et Faune
16	540003080	Les Chaumes de Boulicat	1	A	22	Bota et Faune
17	540220145	Vallon du Sarrasin	1	C	221	Bota et Faune
17	540007629	Vallon de Barbaras	1	A	65	Bota et Faune
17	540003338	Marais de Pampin	1	A	27	Bota et Faune
17	540120034	Etang des Benissons	1	A	2	Bota et Faune
17	540120075	Camp militaire de Bussac	1	A	335	Bota et Faune
79	540220143	Vallée bocagère de l'Egray	2	C	1982	Faune et bota
86	540004591	Brandes de la Pierre La	1	A	172	Faune et bota
86	540014466	Les Essarts de l'étang fondu	1	S	-	Faune et bota
86	540003228	Etang de Beaufour	1	A	70	Faune et bota
86	540003369	Vallée et coteaux de la Boivre	1	A	376	Faune et bota
86	540220147	Plaine de Doussay	1	C	1005	Faune
86	540220150	Prairies maigres de Biard	1	C	174	Faune et bota

Examen du CST-P

ZNIEFF sur le département de la Charente :

16 – Landes de Touverac

Rapporteur : plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire et de nombreux taxons floristiques et faunistiques patrimoniaux qui justifient l'inscription du site au réseau Natura 2000 et une gestion conservatoire.

L'ensemble est une mosaïque diffuse d'habitats cohérent avec les limites visuelles du site (axes routiers surtout). Les éléments biologiques essentiels sont tous inclus dans le périmètre actualisé. Validation sans réserve.

Avis favorable

ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

16 – Pelouses de Rochecorail

ZNIEFF recentrée sur l'habitat de pelouses, avec modification du périmètre.

Retrait d'une zone au sud car transformée/artificialisée.

Cette zone au sud peut servir de zone tampon... La ZNIEFF type 2 englobante sera prochainement révisée, et contiendra cette zone.

Rapporteur : habitats communautaires de pelouses calcicoles avec riche cortège de plantes de milieux xériques. Augmentation significative de la zone par ajout de parcelles de pelouses avec stations d'Hélianthème des chiens.

Avis favorable

ZNIEFF validée avec recommandation d'ajout d'un commentaire sur l'urbanisation.

16 – Bois de Vieille Morte

ZNIEFF botanique, uniquement sur le boisement avec station importante de Cardamine bulbifère pour permettre son bon maintien.

Rapporteur : Importante station de Cardamine bulbifère, l'extension permet d'englober toute la station de Cardamine et le boisement protecteur. Présence de faune des milieux boisés, humides et aquatiques.

Remarque : il serait intéressant de faire des compléments d'inventaires ontologiques sur la partie boisée étendue.

Remarque : Quels sont les habitats déterminants ? Permettrait d'avoir une indication sur l'écologie de la Cardamine, en qualifiant le boisement.

Avis favorable avec recommandation de faire des compléments d'inventaires.

ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN.

16 – Vallée de la Renaudie

ZNIEFF de type montagnard. Terrain siliceux. Fond de vallée étroite.

Augmentation de la surface, notamment la partie amont, du fait d'une population de Sonneur à ventre jaune découverte récemment.

Rapporteur : 2 Habitats communautaires : parois rocheuses siliceuses et mégaphorbaies.

Plusieurs espèces végétales déterminantes dont une ptéridophyte à protection régionale.

Nidification du Pic mar et du Faucon pèlerin.

Bonne cohérence en fonction des éléments de connaissance et des limites naturelles de pentes.

Remarque : Les éléments patrimoniaux qui justifient la réserve sont toujours présents, voire en

augmentation.

Les inventaires ont été actualisés pour la plupart des groupes.
Manque des données, à fournir par Jean-Pierre Sardin.

Michel Bramard : l'Ecrevisse à pieds blancs se trouvait sur la vallée en face, mais elle a disparu depuis longtemps. Non citée dans la ZNIEFF.

Avis favorable avec recommandation d'ajout de données
ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

16 – Les Chaumes de Boulicat

Eco-complexe de petite vallée calcaire centre-atlantique associant le long d'un gradient topographique intact (séquence non tronquée). Plusieurs habitats remarquables : pelouses xérothermophiles calcicoles sur les pentes, bas-marais à Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) et moliniaies alcalines en bas de versants, prairies hygrophiles de fauche le long de la Gace.

Site du CEN NA.

Coteaux Montmorélien : ophrys jaune et Ophrys de lupercale
Proposition d'extension sur la partie vallée humide, avec tout le gradient du tourbeux au très sec.
Augmentation d'un tiers de la surface.

Rapporteur : gradient vertical quasi-complet d'habitats souvent communautaires depuis les pelouses aux prairies hygrophiles avec très riche cortège d'orchidées et 22 espèces végétales déterminantes. Contours revus pour intégrer certaines pelouses et prairies et tenir compte du site CEN. Compléments d'inventaires qui permettent cette extension.
Validation

Avis favorable
ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

ZNIEFF sur le département de la Charente-Maritime :

17- Vallon du Sarrasin

ZNIEFF présentant un complexe de boisements, d'étangs, de landes et de prairies essentiellement oligotrophes et calcifuges, traversé d'est en ouest par 2 bassins versants alimentant le Lary.

Proposition de créations assez vaste. Site délicat à déterminer au niveau du périmètre.
Boisement, lande sèches à humide, zone tourbeuses, plans d'eau. Avec tous le cortège d'espèces végétales.

Ce site héberge les parcelles de compensation pour la LGV + inventaires systématiques.
Au niveau faune, tous le cortège de la Double, Fauvette pitchou, Damier de la succise,
ML : site présentant d'importants enjeux patrimoniaux, principalement botaniques et entomologiques mais aussi de nombreux enjeux pour les vertébrés (avifaune, chiroptères, Herpétofaune, etc.).

Pas de remarque particulière

Oivier N : il faudrait ajouter la liste des habitats, même non déterminants, dans la fiche.

Question : tache blanche à l'est = carrière ? Quelle est la surface d'extension prévue pour cette carrière ?

Timothée : l'étude d'inventaire de la carrière a prévu des zones de sauvegardes, qui sont sur la ZNIEFF.

Avis favorable, sous réserve de la description des habitats déterminants.
ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

17 – Vallon de Barbaras

Petit vallon calcaire latéral au fleuve Charente : plateau avec bois sempervirents à Chêne vert et Filaire, et pelouses xéro-thermophiles enclavées; micro-falaises calcaires ombragées, localement avec source. Aulnaie-frênaie eutrophe et mégaphorbiaies en fond de vallée. Quelques cavités souterraines naturelles ou artificielles.

Le périmètre a été revu pour exclure un village vacances + habitats non patrimonial à exclure

Rapporteur : site présentant d'importants enjeux patrimoniaux, principalement botaniques et entomologiques mais aussi d'importants enjeux comme site d'alimentation pour les chiroptères. Les modifications proposées du périmètre sont clairement explicitées et justifiées.
Pas de remarque particulière

Avis favorable
ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

17- Marais de Pampin

Ce petit marais arrière-littoral, très anthropisé, présente un intérêt ornithologique en période de reproduction et surtout lors des migrations. Il constitue alors une étape entre les grandes zones humides que sont la Baie de l'Aiguillon et le Marais Poitevin au nord, et les marais de Rochefort au sud.

ZNIEFF située au nord de la Rochelle, dans l'agglomération de la Rochelle. Marais cogéré par la LPO et commune de la Rochelle. Important pour les limicoles nicheurs, migration et hivernage. Ajout d'une petite partie au nord, gain de 4ha. Ancienne lagune connectée à la zone. La route séparant le site sera à terme interdite à la circulation. Le périmètre a été également étendu vers l'ouest pour récupérer le haut de plage, car présence d'une arroeche protégée au niveau national. Découverte récente en PC.

La zone de marais la plus proche est baie de l'Aiguillon. Au sud, l'agglomération de La Rochelle. La zone est assez isolée.

Question Olivier N : quid de la zone au sud ?

Réponse SSI : il s'agit d'une ancienne décharge de la Rochelle, créée en butte avec points d'observations intéressants. Pelouses calcicoles qui se créent. Cette portion sera intégrée à une autre ZNIEFF située au sud, et qui va être étendue.

Remarque sur outil ZNIEFF : manque la présence/cumul des ZNIEFF déjà connues/validées.
Réponse SSI : la demande sera remontée à FAUNA.

MM : l'agglomération de la Rochelle a une politique d'inventaires permanents des espèces remarquables flore-faune, pour avoir une vision dynamique de leur aménagement. Ces stations/inventaires sont utilisés pour définir des mesures compensatoires, sur des espaces sans protection=> potentiel de classement ZNIEFF sur ces zones.

SSI : réflexions en cours pour prendre en compte cette politique.

Rapporteur : Intérêts ornithologiques importants, mais aussi botaniques, modification du périmètre justifiée. Les modifications proposées du périmètre sont clairement explicitées et justifiées.
Pas de remarque particulière

Avis favorable
ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

17-Etang de Benissons

La ZNIEFF est constituée d'un étang mésotrophe sur dépôts argilo-sableux détritiques (Sidérolithique) se prolongeant en amont par un vallon tourbeux occupé par une fruticée à *Myrica gale*.

Proposition d'extension sur le vallon en aval, avec zones tourbeuses, étang, pour mieux rendre compte des milieux humides.

Rapporteur : intérêts entomologiques importants mais à actualiser pour le Fadet des Laïches. Intérêts botaniques forts également.

Les modifications proposées du périmètre sont clairement explicitées et justifiées.

Pas de remarque particulière.

Remarque : mentionner dans la fiche que parmi les facteurs influençant la zone, il y a la pêche. La gestion de l'étang est orienté vers le black-bass, sans tenir compte des enjeux odonates et batracien. Il est donc nécessaire d'ajouter dans les commentaires la pêche comme facteur influençant la zone et la difficulté de préservation du site.

Question : zones rivulaires sur petit étang. La limite passe au milieu d'un boisement présentant une texture à l'orthophoto qui paraît homogène. Pourquoi ne pas l'intégrer, si cette partie boisée présente un intérêt ?

Réponse SSI : la limite ZNIEFF utilisée est une limite topographique, soit le fond de vallon. Le cours d'eau vient buter le long de la route. Étudier cette portion pour ajouter ce petit triangle au sud-est de la zone, à l'exutoire de l'étang. La ZNIEFF initiale était uniquement sur l'étang pour la partie tourbeuse. Elle a été étendue sur le boisement, qui ne présente pas un caractère humide. Le petit étang, objet de l'extension, est beaucoup moins fréquenté et donc mieux préservé que le grand étang.

Le SSI note la demande pour une prochaine révision, pour ne pas bloquer le processus d'actualisation de cette ZNIEFF (mais le temps terrain manque dans le programme d'actualisation).

Avis favorable

ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

17- Camp militaire de Bussac

La ZNIEFF est un complexe de landes et pelouses oligotrophes thermo-atlantiques sur sables et graviers argilo-ferrugineux tertiaires (Eocène inférieur) occupant un ancien camp militaire américain transformé en champ de manœuvres.

Les enjeux sont multiples et importants allant des Landes sèches jusqu'aux pelouses terrophitiques. L'état de conservation est dû à la gestion.

Le périmètre de la ZNIEFF est globalement conservé. Au sud, la ZNIEFF de type 1 a été retirée pour être incluse dans la ZNIEFF du camp de Bussac, au contraire de la zone nord qui est conservée telle quelle.

Rapporteur : Intérêts botaniques majeurs, mais également forts enjeux herpétologiques et entomologiques. Les modifications proposées du périmètre sont en adéquation avec le statut du site et sa maîtrise foncière, elles sont clairement explicitées et justifiées.

Pas de remarque particulière

Question Samuel D : mettre à jour la liste des espèces de papillons. Aucune espèce d'hétérocères n'est mentionnée dans la fiche ZNIEFF ? Y a t'il eut des prospection sur l'emprise de la ZNIEFF ?
Réponse SSI : l'accès à la ZNIEFF est limité car il s'agit d'un camp militaire, donc les inventaires n'ont sans doute pas été réalisés sur la ZNIEFF.

Avis favorable avec ajout espèces hétérocères.
ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

ZNIEFF sur le département des Deux-Sèvres :

79 – Vallée bocagère de l'Egray

ZNIEFF déjà proposée en sept 2020, mais ajournée suite à des interrogations du CST-P sur son contour. Proposition d'extension vers le nord-est.

La ZNIEFF s'articule principalement autour du cours d'eau du même nom englobant un territoire au bocage dense et préservé.

Rapporteur : le nouveau zonage proposé est plus cohérent, avec ajout de 2000ha. Cette ZNIEFF présente des enjeux sur le cours d'eau mais surtout bocager et boisement. Plusieurs colonies de reproduction de chiroptères (Murin à oreilles échancrées, Grand rhinolphe...). Il s'agit de sites d'hibernation et de reproduction. La question à été posée à DSNE sur les secteurs au nord, mais ils ne présentent pas d'enjeux, donc pas retenus. Pas de remarques particulières sur cette ZNIEFF.

Remarque : la ZNIEFF est superposée avec un site N2000 et un APB, secteurs sur lesquels les enjeux sont connus et reconnus.

Remarque : Manque de connaissances botanique, car la zone est peu prospectée.

Question : la lagune qui longe l'Egray est une zone d'alimentation importante pour les chiroptères (Murin de Daubenton, Pipistrelle de Khul...).

Réponse : zone pas prospectée.

Proposition de valider avec recommandation d'ajouter des compléments, en cohérence avec les espèces connus du site N2000 (Loutre, Compagnol amphibie...).

ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

ZNIEFF sur le département de la Vienne :

86 – Brandes de la Pierre La

ZNIEFF composée de Landes à bruyères relictuelles et bois de chênes plus ou moins humides abritant certaines espèces patrimoniales liées à ces milieux.

Elle présente des enjeux floristiques, mais faunistique (Cistude d'Europe, Odonate..).

L'actualisation consiste principalement à inclure dans le périmètre de cette ZNIEFF, une partie de la ZNIEFF des Essarts de l'étang fondu, qui est supprimée (voir ZNIEFF examinée ci-dessous).

Rapporteur : le secteur est très intéressant pour la faune et la flore, et gagne à être agrandie par la fusion des deux ZNIEFF. Outre les enjeux flore, il y a des enjeux faune. Il faut supprimer la mention du Cerf élaphe dans la fiche ZNIEFF, car il ne s'agit pas d'une espèce déterminante ZNIEFF.

Remarque : il y a des mares abritant le Triton crêté à proximité. Cette espèce n'est d'ailleurs pas ajoutée alors qu'elle a fait l'objet de suivies.

Réponse SSI : le site est difficile d'accès.

Avis favorable avec recommandation d'ajouter les mares à Tritons crêtés.
ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

86 – Les Essarts de l'étang fondu

La ZNIEFF des Essarts de l'étang fondu est supprimée, car elle est composée en grande partie de cultures et prairies à curer. La partie à enjeux, secteur des landes et de l'étang est incluse dans la ZNIEFF Brandes de Pierre La.

Avis favorable
ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

86 – Etang de Beaufour

La ZNIEFF est un étang artificiel ceinturé par une large roselière, une cariçaie et une saulaie. L'étang est bordé au sud par le Bois de l'Hospice et au nord par un réseau de prairies pâturées (élevage ovin) et de cultures.

L'intérêt majeur du site réside dans une population importante de Laïche à fruits barbus (*Carex lasiocarpa*), cotée en danger critique d'extinction en ex-Poitou-Charentes et en forte régression partout en plaine sur le territoire national. L'étang de Beaufour constitue l'unique station connue de la Vienne et l'une des rares de Nouvelle-Aquitaine.

Les étangs sont également très attractifs pour les oiseaux d'eau, migrateurs et hivernants (oies, grues, canards, vanneaux, pluviers) qui trouvent là une zone de quiétude et une ressource alimentaire assez riche.

Plus cortège des hétérocères liés aux roseaux et des orthoptères milieux humides.

Rapporteur : site magnifique faune/flore ! Il faut mentionner les odonates dans le commentaire. Tout est clair sur le périmètre et la description des enjeux.
Le site est classé en ENS « étang du léché », zone de repos favorable aux Grues.

Avis favorable
ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

86 – Vallée et coteaux de la Boivre

La ZNIEFF suit les contours de l'ensemble boisé subcontinu de la basse vallée de la Boivre en amont de Poitiers. Les milieux représentés sont d'un type répandu, mais dans un bon état de conservation, surtout compte tenu de la proximité de l'agglomération poitevine.

Site bien connu d'un point de vue flore/habitat. Avec notamment la Lathrée écailleuse (*Lathraea squamaria*) et l'Isopyre faux pigamon (*Isopyrum thalictroides*) qui forment d'importants peuplements. Présence de cortège caractéristique des boisements, avec en fond de vallée la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) et une station de Grande Douve (*Ranunculus lingua*), protégée au niveau national, en danger d'extinction en Poitou-Charentes.

Le nouveau périmètre proposé est une extension vers Poitiers.

Rapporteur : le site présente aussi un enjeu bivalve et chiroptère à faire apparaître dans la fiche. Tout est ok dans cette ZNIEFF.

Avis favorable avec réserve de compléments (Musaraigne aquatique, bivalve et chiroptères).
ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

86 – Plaine de Doussay

La plaine de Doussay constitue une petite enclave de plaine agricole ouverte dans un contexte paysager vallonné marqué par la présence de sols sablonneux. Située à 5 km à l'est de la ZPS des plaines calcaires du Mirebalais-Neuvillois, ce secteur forme un noyau relictuel intéressant pour plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniaux emblématiques des milieux de plaine de la région.

Rapporteur : cette ZNIEFF est proposée à la création, avec des enjeux ornithologiques. On est à quelques kilomètres de la ZNIEFF2 « plaine du Mirebalais », sur un secteur excentré. Il s'agit d'un des seuls secteurs avec l'Outarde nicheuse. C'est la LPO qui a proposé la désignation du zonage en ZNIEFF.

Présence du cortège des oiseaux de plaines, Outarde canepetière, Oedicnème criard, Busards sp, Bruant ortolan. A noter la présence du Vanneau huppé nicheur.
Pas d'opposition à la création.

Question : pourquoi ne pas intégrer cette ZNIEFF dans la ZNIEFF dans la type 2 plaine du Mireballais ?

Nota : le territoire PAEc a été étendu pour intégrer ce zonage.

MM : pas favorable de rattacher cette ZNIEFF à la ZNIEFF existante type 2, car c'est une zone particulière, avec des paysages différents. Présence sans doute de la Pie-Grièche écorcheur.

SSI : la zone très ouverte avec peu de haies. Donc pas favorable à la fusion.

Avis favorable

ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

86 – Prairies maigres de Biard

Les prairies maigres de Biard sont principalement occupées par des activités aéronautiques (aéroport de Poitiers-Biard pour des vols commerciaux). La quasi-totalité du site est gérée de manière extensive avec une fauche annuelle en été.

Cette gestion permet le maintien d'habitats de pelouses et de prairies maigres sur calcaire, pour une grande superficie, permettant l'accueil d'une faune entomologique rare dans le département.

Le niveau de connaissance botanique est assez faible sur le site, lié aux difficultés d'accès.

Rapporteur : la ZNEFF présente des cortèges entomofaune supers intéressants.

Remarque :Prairies relictuelles assez remarquables des époques avant l'ère industrielle, maintenant insérée dans le tissu urbain, mais préservées, pelouses d'autrefois.

Remarque : projet de parc photovoltaïque sur ce site, le projet de parc est postérieure à la création de la ZNIEFF. La demande de permis est déposé.

Le projet ne sera sans doute pas examiné en CST-P, car il n'a pas fait l'objet d'une demande de dérogation espèces protégées, du fait d'un évitement des zones.

Le CSRPN pourrait être auto-saisie sur ce projet.

Remarque : ajouter à la liste l'Azurée du serpolet présent sur le site.

Avis favorable avec recommandation, ajout de l'Azurée du serpolet
ZNIEFF validée à l'unanimité du CSRPN

Dpt	N°	Nom	Observations CSRPN	Avis CSRPN
16	540003070	Landes de Touverac		Avis favorable
16	540003074	Pelouses de Rochecorail	Ajouter un commentaire sur l'urbanisation de la partie sud	Avis favorable avec remarques
16	540003204	Bois de Vieille Morte	Faire des compléments d'inventaires ontologiques sur la partie boisée étendue	Avis favorable avec remarques
16	540004564	Vallée de la Renaudie	Ajout de données	Avis favorable avec remarques
16	540003080	Les Chaumes de Boulicat		Avis favorable
17	540220145	Vallon du Sarrasin	Ajouter la description des habitats déterminants sur la fiche ZNIEFF	Avis favorable avec remarques
17	540007629	Vallon de Barbaras		Avis favorable
17	540003338	Marais de Pampin		Avis favorable
17	540120034	Etang des Benissons	Étudier l'ajout d'une portion boisée à l'exutoire de l'étang est	Avis favorable avec remarques
17	540120075	Camp militaire de Bussac	Ajout espèces hétérocères.	Avis favorable avec remarques
79	540220143	Vallée bocagère de l'Egray	Ajouter les espèces connus du site N2000 (Loutre, Compagnol amphibie...)	Avis favorable avec remarques
86	540004591	Brandes de la Pierre La	Ajouter les mares à Triton crêté	Avis favorable avec remarques
86	540014466	Les Essarts de l'étang fondu		Avis favorable
86	540003228	Etang de Beaufour		Avis favorable
86	540003369	Vallée et coteaux de la Boivre	Ajouter des compléments de données (Musaraigne aquatique, bivalve et chiroptères)	Avis favorable avec remarques
86	540220147	Plaine de Doussay		Avis favorable
86	540220150	Prairies maigres de Biard	Ajouter l'Azurée du serpolet.	Avis favorable avec remarques

Décision du CSRPN N-A

Le président de séance propose au vote des membres présents et représentés les avis tels que décrits dans la grille d'analyse des ZNIEFF examinées.

La proposition est mise au vote : Pour : 26 ; contre : 0 ; Abstention : 0.

Le CSRPN N-A, réunion en CST-P, formule à l'unanimité une décision d'avis favorable à la validation des ZNIEFF telles que rapportées sur la Grille d'analyse.

Poitiers, le 23 mars 2021
Le vice-Président du CSRPN N-A



Michel METAIS